



**PAGE 3**  
Une prime  
passée  
presque  
inaperçue !



**PAGE 2**  
Comment  
dessiner  
l'imaginaire ?



**PAGE 4**  
La MAM de  
Mandy aux  
petits soins  
des tout petits

Toutes les infos également sur [www.mairie-villetaneuse.fr](http://www.mairie-villetaneuse.fr)

# Villetaneuse

INFORMATIONS

n° 23

2 février 2016  
Nouvelle formule

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse) et sur Twitter [@villetaneuse](https://twitter.com/villetaneuse)

**Toute l'actu**  
sur le site  
de la ville

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Plaine Commune n'est plus une communauté d'agglomération mais un établissement public territorial (EPT) et le sixième territoire de la métropole du Grand Paris.

**Voir page 3**

## Plaine Commune s'installe dans le Grand-Paris



Premier Conseil de l'établissement public territorial de Plaine Commune, le 19 janvier dernier au siège de Plaine Commune.

© Pierre Le Tuizo / Plaine Commune



Une Coopérative de villes fut à l'origine de la création de Plaine Commune. Depuis, la Métropole du Grand Paris avec l'application de la loi «NOTRE» a bousculé le paysage institutionnel de Paris et de sa petite couronne. Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a été installé vendredi dernier, précédé par l'installation de l'établissement public territorial (EPT) de Plaine Commune transformé en syndicat. La représentativité de Villetaneuse, au sein de cet EPT, se réduit à 2 conseillers au lieu des 4 élus que nous avons initialement. Je ne peux que le regretter. Pour ma part, je reste attachée à l'idée d'une métropole polycentrique et inclusive. Avec Khaled Khaldi à mes côtés, nous restons vigilants pour que les intérêts de Villetaneuse et du territoire soient pris en compte. Aussi afin de vous permettre de mieux appréhender les enjeux de cette nouvelle réforme et ses implications sur le quotidien de nos villes, j'ai souhaité qu'une rencontre publique soit organisée avec Patrick Braouezec, Président de notre EPT. Cette rencontre à laquelle je vous convie aura lieu mardi 9 février à 18h30 à l'hôtel de ville.

Le 28 janvier 2016.

Carinne Juste,  
Maire,  
1<sup>er</sup> vice-Présidente  
de Plaine Commune

## Les actualités...

**PLAINE COMMUNE : 6<sup>e</sup> TERRITOIRE DU GRAND PARIS MARDI 9 FÉVRIER RÉUNION PUBLIQUE À 18H30 EN MAIRIE**

Venez débattre avec Carinne Juste, le maire, et Patrick Braouezec à propos de la mise en place du Grand-Paris et ses conséquences sur notre territoire (voir aussi notre article en page 3).

**Infos au service Démocratie locale au 01 49 40 76 17**

**LE CONSEIL CITOYEN SE RÉUNIT POUR LA PREMIÈRE FOIS MERCREDI 10 FÉVRIER EN MAIRIE**



**CRÉATION DU CONSEIL CITOYEN ET PREMIÈRE RÉUNION PLÉNIÈRE**

La loi pour la programmation de la ville et la cohésion urbaine de 2014, prévoit la création d'un Conseil citoyen. Le Conseil municipal du 17 décembre 2015 a validé les membres du Conseil citoyen de Villetaneuse. Ses 28 membres sont répartis en deux collèges : le collège habitants :

sept habitants volontaires et sept habitants tirés au sort ; et le collège associations et acteurs locaux : sept membres référents des instances participatives et sept acteurs associatifs. Villetaneuse étant une ville jeune, sept membres du Conseil citoyen, répartis entre les collèges, ont moins de 30 ans, soit 1/4 du Conseil citoyen 2016. La première réunion de ce conseil aura lieu le 10 février.

**A quoi sert le conseil citoyen ?**

Son rôle est de participer pleinement aux décisions entourant les contrats de ville à chaque étape des réalisations : élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation. Qu'il s'agisse des projets de renouvellement urbain, du programme de réussite éducative, des ateliers santé ville...

**Infos au service Démocratie locale au 01 49 40 76 17**

**LA VILLE VOUS EMMÈNE AU CONCERT VENDREDI 12 FÉVRIER À SEVRAN À 20H30 ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO**

Au travers de textes de poètes de l'époque comme Apollinaire ou de lettres de poilus, la terrible Grande Guerre est abordée avec un choix d'œuvres musicales de la même période (Satie, Fauré, Debussy) mais aussi une œuvre de musique populaire des

Balkans et les premiers échos du jazz.

- A partir de 8 ans
- Départ en car : 18h15 depuis la place JB-Clément
- Plein tarif : 3 euros
- Tarif réduit : 1,50 euros

**La programmation culturelle dans une brochure !**



Joint au journal, découvrez le programme (théâtre, musique, danse, visites...) que la Ville vous a concocté jusqu'au mois d'août prochain : des sorties en ville, mais aussi ailleurs où la ville vous emmène !

**Infos et réservation auprès du service culturel au 01 49 40 76 04**

**«QUI A TUÉ ALI ZIRI?» AU CINÉ-CLUB DE CLARA-ZETKIN SAMEDI 13 FÉVRIER À 18H30**

Ali Ziri, un homme de 69 ans, décède le 11 juin 2009 après son interpellation par la police nationale à la suite d'un contrôle

**Ciné Club de Villetaneuse**  
Centre socioculturel Clara-Zetkin  
1 rue Jean Jaurès - Tél. 01 49 40 91 10  
[www.mairie-villetaneuse.fr](http://www.mairie-villetaneuse.fr)

**SAMEDI 13 FÉVRIER 2016 18 HEURES**

**QUI A TUÉ ALI ZIRI ?**  
UN FILM DE LUC DECASTER

**ENTRÉE LIBRE**

roulier à Argenteuil. «Arrêt cardiaque d'un homme au cœur fragile», déclare le Procureur de Pontoise. Appuyant la famille qui vit en Algérie, un collectif d'Argenteuillais demande une contre-expertise. Deux mois plus tard l'institut médico-légal révèle 27 hématomes sur le corps d'Ali Ziri. Pendant cinq années, le cinéaste a suivi les pas de ceux qui demandent «Justice et vérité» après cette mort, ignorée des médias, mais que certains considèrent comme un lynchage digne des pires périodes de l'histoire. En présence du réalisateur Luc Decaster et d'Omar Slaouti, militant du collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri. A noter : la garde des enfants est assurée et un buffet participatif où chacun apporte quelque chose est organisé.

**Toutes les infos auprès du centre Clara-Zetkin au 01 49 98 91 10**

## Le RSA n'est plus, voici LA PRIME D'ACTIVITÉ

Vous avez plus de 18 ans. Vous travaillez. Vous gagnez moins de 1360 euros net par mois. Alors cela vous concerne. La Prime d'activité est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour un premier paiement en février 2016. Elle remplace le RSA « activité » et la Prime pour l'emploi. Trop discrètement lancée, Villetaneuse Infos vous en donne les clefs !

### La Prime d'activité... Qu'est-ce que c'est ?

La Prime d'activité est une aide financière versée le 5 de chaque mois, qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

### Comment en faire la demande ?

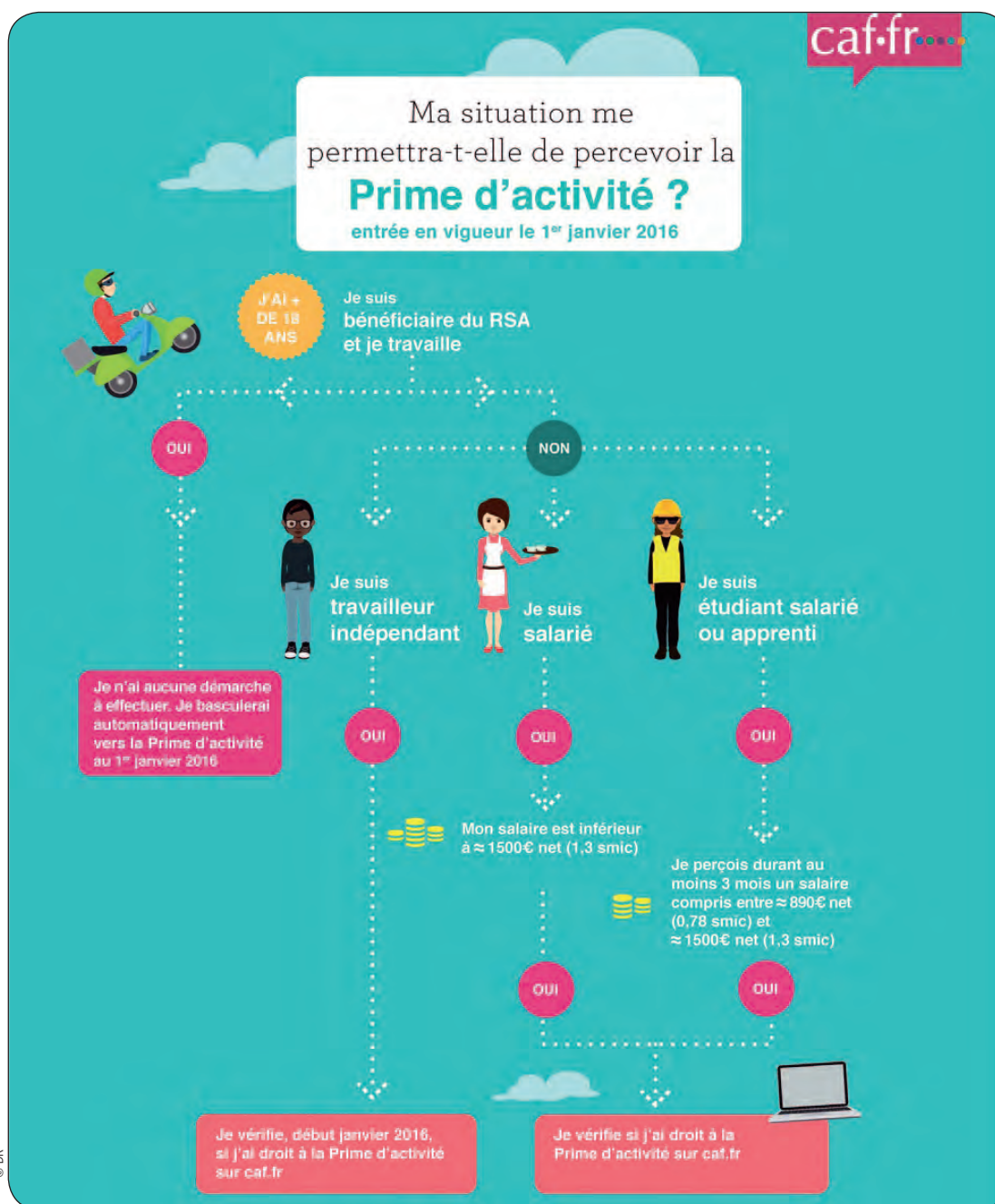
Votre demande de Prime d'activité est à effectuer directement sur le site internet de la CAF. Vous pouvez également y faire une simulation pour savoir si vous êtes concerné : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### Quelles ressources sont prises en compte ?

- les revenus d'activité professionnelle ;
- les revenus de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie, retraite, pension, etc.) ;
- les prestations et les aides sociales ;
- les autres revenus imposables (revenus de capitaux, du patrimoine, etc.).
- Pour les salariés et les étudiants et apprentis, la Prime est calculée sur la base des revenus des 3 derniers mois.
- Pour les travailleurs indépendants, la Prime est calculée sur la base des derniers revenus professionnels connus.

### Les étudiants aussi sont concernés !

Pour avoir droit à la Prime d'activité, vous devez être étudiant salarié ou apprenti et



avoir un salaire mensuel supérieur à 78% du SMIC net (soit environ 890 euros nets).

**Pour des renseignements complémentaires :**

- la CAF de Seine-Saint-Denis au 0 810 25 93 10 (et [www.caf.fr](http://www.caf.fr))

- le Conseil Général de Seine-Saint-Denis au 01 43 93 13 00
- votre CCAS au 01 49 40 76 02.

## DANS LA VILLE, EN BREF...

Ouvrez vos fenêtres et sortez des clichés... jusqu'au 15 avril !



Habitants des départements 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 ! Ouvrez les fenêtres pour sortir des clichés ! Prenez en photo et partagez ce que vous avez devant les yeux, tous les jours, de votre fenêtre...

Jeunes ou anciens, nouveaux arrivés ou installés depuis longtemps, vous habitez ou travaillez dans une ville d'au-delà du périph'.

Vous entendez les clichés qui circulent sur la banlieue, les images que l'on peut s'en faire. Mais vous, de l'intérieur, tous les jours, que voyez-vous ?

D'autres fenêtres, des arbres, des passants, un détail, un grand mur ou bien un horizon ? Ouvrez les fenêtres, sortez des clichés, renversez les points de vue et donnez le vôtre, une ou plusieurs images. Ajoutez-y votre légende, une humeur, un commentaire, quelques mots...

Cet appel à prendre des photos a été lancé en septembre par un ensemble de partenaires et initiée par le Théâtre de la nuit. Il se poursuit jusqu'au 15 avril 2016. Pour déposer ses clichés, il suffit de se connecter au site [vudenosfenetres.com](http://vudenosfenetres.com) et de les poster sur la plateforme. Pour y accéder, il faut, soit créer un compte en renseignant son mail, son nom ou pseudo, soit s'inscrire avec son profil Facebook. Une fois la collecte terminée, des rencontres et des expositions seront organisées avec un collègue scientifique.

A vous de jouer sur [www.vudenosfenetres.com](http://www.vudenosfenetres.com)

## Recensement 2016 jusqu'au 20 février



En 2016, une partie de Villetaneuse est recensée. Ainsi, il se peut que vous soyez recensé cette année, alors qu'un membre de votre voisinage ne l'est pas. Si vous êtes concerné, un agent recenseur va se présenter à votre domicile.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Si vous êtes concerné, un des 3 agents recenseurs (voir leur portrait ci-dessus) se présentera à votre domicile à partir du 21 janvier 2016. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement.

Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 20 février 2016.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

• Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01 49 40 76 01.

• Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

• Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## EXPRESSION des groupes politiques du Conseil municipal

approuve majoritairement la déchéance de nationalité tandis qu'une minorité s'y oppose si elle s'applique à tous les français. Les Républicains sont pour si elle ne concerne que les binationaux. Le PS est pour sans se poser de question. Pour nous c'est mettre le doigt dans l'engrenage de la destruction des libertés et de la démocratie.

### «RASSEMBLEMENT POUR UNE ALTERNATIVE À VILLETANEUSE» (PRG, Génération Écologie, Société Civile)

Le numérique, une nécessité sociale, culturelle et économique pour nos territoires  
Notre territoire doit être au cœur d'une stratégie de promotion par le numérique ; il regorge d'atouts : Data center, fibre optique, grandes

entreprises... Notre ambition est de faire du développement du numérique un levier de lutte contre la fracture numérique et la fracture sociale.

Florence LAROCHE, conseillère municipale et départementale, a récemment installé le Conseil Numérique de la Seine-Saint-Denis. Il sera une source de réflexions mais aussi un vecteur d'initiatives ! Un de nos objectifs est de faire en sorte que nos jeunes soient les bénéficiaires des métiers d'avenir qu'engendrent le numérique sur notre territoire.  
Dieunor EXCELLENT  
Président du groupe RAV  
06.69.29.58.09

### «RENDONS LE POUVOIR AUX CITOYENS»

On nous promettait le droit de vote des immigrés aux élections locales et finalement nous

nous retrouvons avec une révision constitutionnelle visant la déchéance de la nationalité française. Cette décision va à l'encontre des valeurs de gauche et citoyennes que nous défendons et elle ne règlera en rien les problèmes de sécurité que nous vivons sur notre territoire. Les vraies solutions sont à chercher dans :

- la lutte contre les exclusions et les inégalités qui minent notre société.
  - La lutte contre le chômage des jeunes dont les mesures prises n'ont pas produit les effets attendus.
  - La lutte contre l'échec scolaire dans nos quartiers délaissés. Cette période difficile que nous traversons ne doit pas servir à faire passer des idées contraires aux valeurs de notre république.
- S Benhammou  
Groupe RPC



### «ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS»

Quand ils n'ont pas de solutions aux vrais problèmes, les gouvernants montent en épingle de faux problèmes sociétaux. Souvenons-nous du mariage pour tous pollué par le projet de GPA ajouté par le Président. Aujourd'hui, les vrais problèmes restent les mêmes : chômage, salaire, logement, transport... Et le gouvernement veut triturer notre constitution avec des projets toxiques qui divisent le Parlement. L'UDI

# Territoire

## Plaine Commune, de l'agglo au territoire du GRAND-PARIS

Depuis le 1er janvier 2016, Plaine Commune n'est plus une communauté d'agglomération mais un établissement public territorial (EPT) et le sixième territoire de la métropole du Grand Paris.

**Une métropole et 12 territoires**  
Créée au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris a pris la forme d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Elle regroupe 131 communes : la ville de Paris, les 123 communes de la première couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne), la ville d'Argenteuil, dans le Val d'Oise, ainsi que les communes de l'agglomération les Portes de l'Essonne.

### De l'agglo au territoire

Cette métropole repose sur des intercommunalités de niveau intermédiaire, les fameux « territoires » qui sont au nombre de 12 (11 territoires plus Paris). Plaine Commune est l'un de ces 12 territoires. En tant que tel, elle a abandonné son statut de communauté d'agglomération pour celui d'établissement public territorial (EPT). Son périmètre reste toutefois inchangé au 1er janvier, comme c'est le cas de deux autres ex agglos, Grand Paris Seine Ouest et Est-Ensemble. Plaine Commune continue à rassembler les 9 villes qui la composent : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse. Une transition qui se fait donc dans la douceur, du moins

dans cette première année. Patrick Braouezec, lors de la cérémonie des vœux de la Ville soulignait « on a sauvé l'essentiel, on garde nos domaines de compétence et on a pu maintenir le statut de nos agents ».

### Une nouvelle compétence

Avec la création de la métropole, Plaine Commune conserve ses compétences stratégiques et s'en dote d'une nouvelle dès le 1er janvier 2016 : le Plan local d'urbanisme, (PLU). Dans un premier temps, il s'agira de poursuivre les procédures engagées par les villes avant qu'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), concerté avec les villes, ne remplace les PLU de chaque commune. Le PLU de Villetaneuse adopté au conseil municipal de décembre a donc été transféré à Plaine Commune.

La métropole du Grand Paris quant à elle, commencera avec une trentaine d'agents travaillant sur la préparation du Plan Climat Energie. En 2018, de nouvelles compétences lui seront transférées de Plaine Commune sur la base de l'intérêt métropolitain.

### Un financement compliqué

Côté finances, les choses deviennent beaucoup plus complexes : le territoire va exercer plus de compétences que lorsqu'il était



communauté d'agglomération. Pour autant, il ne percevra plus de dotations de l'Etat et ne sera financé que par les reversements des communes et de la métropole. Les reversements devront être renégociés chaque année avec les villes.

### Une organisation défavorable aux petites villes

Autre changement de taille, la gouvernance de la métropole et des territoires qui la composent : le nombre d'élus passe de 72 conseillers communautaires à 80 conseillers territoriaux, dont 12 siègeront au conseil de la métropole. Ce nouveau système de gouvernance change la donne, notamment pour les petites villes. Villetaneuse passe de 4 conseillers communautaires à deux conseillers territoriaux, Carinne Juste

et Khaled Khaldi. On remarque également que 12 élus représenteront Plaine Commune et ses plus de 410 000 habitants auprès de la Métropole qui elle comptera 209 conseillers métropolitains pour 6,7 millions d'habitants.

Le 19 janvier dernier, les 80 conseillers territoriaux de Plaine Commune désignés par leur conseil municipal en décembre ont été officiellement installés. Cette première séance du conseil de territoire de Plaine Commune qui garde le même périmètre, le même nom et le même siège a été consacrée essentiellement à l'élection des membres du bureau et à des désignations dans des commissions de travail.

Avec 69 voix sur 73 suffrages exprimés, Patrick Braouezec a été reconduit à une très large majorité à la présidence de Plaine Com-

mune. Carinne Juste, le maire, a également été reconduit dans ses fonctions de première vice-présidente. Patrick Braouezec a proposé un bureau territorial composé de 29 autres membres (16 vice-présidents et 13 conseillers délégués) soit 3 de moins que précédemment.

Conformément aux principes de la coopérative de villes, toutes les forces politiques représentées dans le conseil territorial prennent part à la gouvernance et sont représentées au bureau.

Lors de son intervention à l'issue du conseil, Patrick Braouezec a rappelé que la Métropole n'est pas tout à fait celle que beaucoup auraient voulu et que nous aurions souhaité une « coopérative de coopératives » à partir des dynamiques créées dans les territoires. ● **CND**



## LE FOCUS

### LES PAYSAGES DE L'ÂME

Gwen Le Gac, auteure et illustratrice, est venue à la médiathèque Jean-Renaudie animer un atelier ludique intitulé « paysages intérieurs ». A partir d'une silhouette de leur profil, les enfants ont pu dessiner leur monde imaginaire...

Photos : Erwann Quéré



## Mandy, C'EST PARTI !

Une maison d'assistante maternelle, une MAM, vient d'ouvrir à Villetaneuse avec le soutien de la Ville, de la CAF, du Département et du bailleur France-Habitation. La maison de Mandy fait déjà le bonheur des petits.

« **M**andy, c'était le nom de ma grand-mère de Kabylie. Une femme battante qui a élevé sa fille, ses 11 petits-enfants et les autres enfants du village. Elle n'avait pas de ressource mais travaillait la terre pour nourrir les siens. Elle possédait également un savoir-faire et beaucoup d'imagination pour faire plaisir aux enfants. Nous souhaitons remettre cette humanité en place » dévoile Kahina Medhi, l'une des deux cofondatrices de cette maison d'assistantes maternelles qui occupe une place nouvelle dans le paysage de l'accueil des jeunes enfants de la ville. Ce dispositif offre la possibilité aux assistantes maternelles de se regrouper dans un local adapté et de ne plus être seules face aux difficultés du métier.

« Chaque famille signe un contrat de travail avec l'assistante maternelle concernée. Cette structure ouvre de nouvelles possibilités de garde » poursuit son associée Hafida Moussaoui. Située au 44 rue Roger Salengro, à côté de la pharmacie, au cœur même de la résidence Renaudie, Kahina et Hafida espèrent créer du lien intergénérationnel et revaloriser le quartier. Ce regroupement, à mi-chemin entre l'accueil collectif en crèche et le domicile de l'assistante maternelle permet une plus grande souplesse,



© Erwann Quééré

avec plus de moyens et une meilleure prise en charge selon Kahina Medhi. « Notre association accueille les enfants âgés de dix semaines à trois ans. C'est un lieu d'accueil collectif mais en petit groupe. Nous proposons pleins d'activités d'éveil. Le but c'est de développer la socialisation. Notre fil conducteur : veiller au bien-être des enfants, à leur développement physique et affectif et ainsi favoriser leur éveil. A partir du mois de mars nous pensons réaliser un petit potager à l'extérieur, de façon à ce que les petits puissent participer et goûter à leur production ». La visite du lieu est orches-

trée par Kahina « Si vous souhaitez pénétrer dans l'espace des enfants, il faudra enfiler les chaussons, c'est une question d'hygiène. Dans le hall d'entrée, les 8 enfants ont leur casier avec leur photo, pour ranger leurs petites affaires. Après, les bouts de choux peuvent accéder à un espace de loisirs de plus de 100 M2. Coin détente, zone de jeux, zone de soin et de change, ou lieu de repas, tout est prévu dans cette espace ouvert et transformable. Les repas sont même préparés sur place en cuisine. A côté, derrière un mur de cloisonnement se trouve un dortoir avec des lits et des livres pour

rejoindre les bras de Morphée ».

### La naissance du projet

« Avec Hafidha nous nous croisons à la PMI, au gymnase. Chacune travaillait de son côté, comme assistante maternelle. Dès l'annonce de la loi du 9 juin 2010, qui prévoyait ce mode de garde, nous avons pensé créer une structure dans notre ville. Nous nous sommes regroupées et organisées. Nous avons constaté après enquête sur le terrain qu'il y avait des besoins. Les parents étaient très intéressés vu le manque de place en crèche. Le problème de l'amplitude horaire a été également

soulevé. Nous sommes retournées à la PMI et en mairie voir qui pouvait nous aider pour cette aventure. Après 5 ans d'élaboration, de discussions et de démarches qui commencent par la formation d'assistante maternelle, puis l'agrément par le Conseil Départemental, et bien sûr trouver un local et aménager la structure, nous sommes fières de cette ouverture ».

« Dernier gros chantier, les travaux d'aménagement. Nous sommes parties d'une surface brute que nous avons aménagée, électricité, peinture pour un total de 40000 euros » remarque Kahina. Les cocinelles ou les grenouilles peintes sur les murs fond la joie des 8 enfants accueillis. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Kahina et Hafida travaillent avec les enfants depuis 2009 et 2007, pour elles la notion de famille c'est sacré. « Ce projet a vu le jour grâce à la famille, à nos propres enfants et maris. Mon petit dernier (5 ans), c'est la mascotte, porte bonheur de l'association » explique Kahina. « Le premier enfant de Hafida, lui a donné un coup de main pour les travaux ». Les fondatrices tenaient également à remercier l'ensemble des partenaires l'APES, France Habitation, la CAF le Département et la Ville. ●

**Christophe Barette**

POUR JOINDRE LA MAISON DE MANDY  
Tél : 01 48 27 96 23  
Courriel : maisonmandy@gmail.com



## Agenda

Toutes les infos également sur [www.mairie-villetaneuse.fr](http://www.mairie-villetaneuse.fr)  
Nous contacter : [communication@mairie-villetaneuse.fr](mailto:communication@mairie-villetaneuse.fr)

- ☀ **BANQUET DES RETRAITÉS MERCREDI 3 FÉVRIER 2016 À 12H** GYMNASSE JESSE-OWENS / Tél. 01 49 46 10 90
- 🎨 **ATELIER ARTS PLASTIQUES MERCREDIS 3 ET 10 FÉVRIER 2016 DE 14H À 17H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎨 **ATELIER MULTIMEDIA ENFANTS & ADOS MERCREDIS 3 ET 10 FÉVRIER 2016 À 14H ET À 16H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 👤 **PERMANENCE DU MAIRE JEUDI 4 FÉVRIER 2016 DE 16H À 17H45** À L'HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 17
- 🎨 **ATELIER MULTIMEDIA SENIORS JEUDIS 4 ET 11 FÉVRIER 2016 DE 14H À 16H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎨 **ATELIER RELAXATION-BIEN-ÊTRE JEUDIS 4 ET 11 FÉVRIER 2016 À 14H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🍷 **PETIT-DÈJ DE CLARA VENDREDI 5 FÉVRIER 2016 DE 9H À 11H** LCR LANGEVIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎨 **ATELIER MULTIMEDIA DÉBUTANTS SAMEDIS 6 ET 13 FÉVRIER 2016 À 10H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎨 **ATELIER MULTIMEDIA ASSOCIATIONS SAMEDIS 6 ET 13 FÉVRIER 2016 À 10H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎮 **JEUX EN RÉSEAU SAMEDIS 6 ET 13 FÉVRIER 2016 À 16H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10

- 🛠 **ATELIER MOBILIERS DE JARDIN SAMEDIS 6 ET 13 FÉVRIER 2016 DE 10H À 13H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🏠 **PHARMACIE KABBANI KHANTHALY DIMANCHE 7 FÉVRIER 2016 À PIERREFITTE** / Tél. 01 48 21 52 33
- 👤 **ACCUEIL PARENTS-ENFANTS PMI MARDI 9 FÉVRIER 2016 DE 14H À 16H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 👤 **RÉUNION PUBLIQUE GRAND-PARIS MARDI 9 FÉVRIER 2016 À 18H30** À HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 17
- 👤 **CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 11 FÉVRIER 2016 À 18H30** À HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 17
- 👤 **RÉUNION POUR L'ORGANISATION DU FORUM ASSOCIATIF JEUDI 11 FÉVRIER 2016 DE 18H À 20H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🎵 **CONCERT DE L'ORCHESTRE DIVERTIMENTO : GRANDE GUERRE VENDREDI 12 FÉVRIER 2016 À 20H30** SALLE DES FÊTES DE SEVRAN
- 🎬 **CINÉ-CLUB : « QUI A TUÉ ALI ZIRI ? » SAMEDI 13 FÉVRIER 2016 À 18H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- 🏠 **PHARMACIE KHAM KHOEUP DIMANCHE 14 FÉVRIER 2016 À PIERREFITTE** / Tél. 01 48 26 50 02
- 👤 **ACCUEIL PARENTS-ENFANTS PMI MARDI 16 FÉVRIER 2016 DE 14H À 16H** CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10

## Santé + État civil

**POINT D'ACCUEIL PRÉVENTION SANTÉ (PAPS)** 15bis, place de l'Hôtel-de-Ville  
Tél. 01 55 83 01 20

- **PRÉLÈVEMENTS**  
Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h, les mercredi et vendredi de 7h45 à 11h, avec ou sans rendez-vous.  
A NOTER : les prélèvements à domicile ont lieu tous les mardis matin de 8h30 à 11h, sur rendez-vous
- **VACCINATIONS**  
Une séance de vaccinations le jeudi de 16h à 18h30 tous les 15 jours et sur rendez-vous. Gratuite et ouverte à tous.
- **PLANNING FAMILIAL**  
Contraception, dépistage, maladies sexuellement transmissibles, sida... Consultations gratuites assurées le lundi de 14h à 17h. ●

**NAISSANCES**  
■ Nathan Mouchingam ■  
Elia Mouchingam ■ Amine Atoini ■

**MARIAGES**  
■ aucun ■

**DÉCÈS**  
■ Optat William, le 08/01  
■ Christian Blondel, le 10/01 ■ Mehand Sadou, le 16/01 ■

**PROCHAIN NUMÉRO : MARDI 16 FÉVRIER 2016**

**DES IDÉES À SOUMETTRE ?  
UNE ACTU À PROPOSER ?  
UN PORTRAIT À RÉALISER ?**

CONTACTEZ NOUS :  
COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

## Horaires de l'Hôtel de ville

**Ouverture des services municipaux** La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, et le samedi de 9h à 12h pour les services de permanence : état-civil, logement, régie centrale.  
Tél. 01 49 40 76 00.

## Permanences de l'Hôtel de ville

**Vos élus à votre écoute**  
• Carinne Juste, maire, les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois de 16h à 17h45 hors vacances scolaires sans rendez-vous.  
• Thierry Duvernay, premier-maire adjoint, reçoit sur rendez-vous pour toutes les questions relatives au logement. Service logement au 01 49 40 76 26  
• les adjoints au maire reçoivent sur rendez-vous. Secrétariat des élus, au 01 49 40 76 17.  
• Conseillers départementaux du

canton de Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse :  
> Michel Fourcade reçoit le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 17h à 18h sur rendez-vous au 01 72 09 33 31 ou au 06 83 22 33 27.  
> Nadège Abomangoli reçoit sur RDV au 06 21 59 95 35 ou au 01 43 93 10 99.

**Permanences en mairie**  
• **Avocat conseil** : le 1<sup>er</sup> mardi du mois, de 18h à 19h.  
• **Conseiller juridique** (accès au droit) : le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois de 14h à 17h

ENCOMBRANTS  
CALENDRIER DISPONIBLE  
SUR LE SITE DE LA VILLE



→ TÉL. 0 800 074 904  
→ WEB [plainecommune.fr](http://plainecommune.fr)  
→ APP. plainecommune



Commune de Villetaneuse

VILLETANEUSE INFORMATIONS  
N°23 - FÉVRIER 2016 - HÔTEL DE VILLE -  
1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP  
59 - 95430 VILLETANEUSE - 01 49 40  
76 00 - COMMUNICATION@MAIRIE-  
VILLETANEUSE.FR Directrice de la publication :  
Carinne Juste • Rédactrice en chef : Claire  
Noury-Diarra • Secrétaire de rédaction : Claire  
Noury-Diarra et Erwann Quééré • Rédaction :  
Christophe Barette • Claire Noury-Diarra, David Pichevin, Erwann  
Quééré • Photographies : Julien Jaulin et Erwann Quééré • Création  
maquette : Erwann Quééré • Exécution maquette : Erwann  
Quééré • Photo de couverture : Julien Jaulin • Impression et  
photogravure : Imprimé sur papier labellisé PEFC / Imprimerie  
RAS • Prix du numéro : 0,16 euro • Tirage : 6 700 exemplaires •  
Numéro paritaire : 367 • ISSN : 1 282-0662